

Au 18^e siècle on ne parle pas de « droit international » mais du « droit des gens » et, suivant les principes du droit naturel, les pensées politiques ne séparent pas les relations au sein d'une société des relations entre sociétés : elles sont, écrit Marc Bélissa, « à la fois choix politique, social, choix de développement économique et de politique extérieure ». Cette question du *droit naturel des gens* dont débat le 18^e siècle est le cœur de la Révolution française qui peut être définie comme l'effort pour construire une société civile des nations entendue comme un espace public de réciprocité. À toute échelle, la norme est la liberté réciproque, donc l'égalité : telle est le sens de la vertu politique chez Robespierre (l'amour de l'égalité). Ainsi se constitue une humanité et non un agrégat d'êtres humains.

À cette époque exotique les partisans d'une politique de puissance sont donc classés parmi les ennemis des droits de l'homme et du citoyen. Et à ceux qui prônent la guerre de conquête sous couvert d'exporter la liberté, Robespierre répond, le 2 janvier 1792 : « la plus extravagante idée qui puisse naître dans la tête d'un politique est de croire qu'il suffise à un peuple d'entrer à main armée chez un peuple étranger, pour lui faire adopter ses lois et sa constitution. Personne n'aime les missionnaires armés ; et le premier conseil que donnent la nature et la prudence, c'est de les repousser comme des ennemis. [...] Vouloir leur donner la liberté avant de l'avoir nous même conquise, c'est assurer à la fois notre servitude et celle du monde entier ».

Marc Belissa, *Fraternité universelle et intérêt national (1713-1795), les cosmopolitiques du droit des gens*, Paris, Kimé, 1998. 462 pages. 37 euros.

En ligne : [l'article de Monique Chemillier-Gendreau dans le Monde diplomatique sur l'ouvrage de Marc Bélissa.](#)

Toujours de Monique Chemillier-Gendreau, dans le *Monde diplomatique* (décembre 2002) et sur la même problématique : [Contre l'ordre impérial, un ordre public démocratique et universel](#) ; ce deuxième article sera en ligne à partir d'avril 2003.

[La page d'accueil des éditions Kimé.](#)